



Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie



**Bilan annuel de l'animation du DocOb
du site Natura 2000 FR 1100819
ZSC « Bois de Vaires-sur-Marne »
Année 2019**



Janvier 2020

Photographie en page de couverture :

La mégaphorbiaie eutrophe du Bois de Vaires © AEV, S.Coste-Durieux, 2019

SOMMAIRE

1	Préambule	4
1.1	Le DocOb et le site Natura 2000	4
1.2	L'animation	4
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du DocOb	4
1.4	Missions de la structure animatrice	10
2	Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.	11
2.1	Animation des contrats Natura 2000	11
2.1.a	Suivi des contrats en cours	11
2.1.b	Projets de nouveaux contrats	13
2.1.c	Travaux hors contrats Natura 2000	14
2.2	Animation de la charte Natura 2000	16
3	Évaluation des incidences des projets	16
4	Suivis scientifiques et techniques	17
4.1	Suivis écologiques	17
4.1.a	Suivi des populations de Triton crêté dans le site Natura 2000.	17
4.1.b	Suivi des populations de Triton crêté dans le Bois de Brou, à proximité du site Natura 2000	18
4.1.c	Projet d'extension du site Natura 2000	19
5	Information, communication, sensibilisation	20
5.1	Création et mise à jour d'outils de communication	20
5.2	Prise de contact avec des partenaires potentiels	20
5.3	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site	20
6	Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	22
7	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	23
7.1	Organisation de la gouvernance du site	23
7.1.a	Organisation des réunions du comité de pilotage	23
7.1.b	Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat	23
7.2	Gestion administrative et financière	23
8	Synthèse	24
	Annexe 1 : Compte rendu du Comité de pilotage du 22 octobre 2019	25

1 Préambule

Ce document de synthèse a été réalisé grâce à la trame élaborée par l'ATEN pour la rédaction des bilans annuels d'animation sur les sites Natura 2000.

1.1 Le DocOb et le site Natura 2000

Le Document d'objectifs (DocOb) porte sur la Zone Spéciale de Conservation FR1100819 du « Bois de Vaires-sur-Marne ». Il a été rédigé par OGE et La DIREN IDF, et validé par l'arrêté préfectoral du 3 Mars 2009.



Figure 1 : Localisation du site du Bois de Vaires-sur-Marne

1.2 L'animation

Pour la première période d'animation de 3 ans, l'animation du DocOb était portée par la Région Ile-de-France qui a désigné l'Agence des espaces verts (AEV) comme structure animatrice. En effet la convention d'objectifs et de moyens entre la Région et l'AEV précise : « lorsque la Région est désignée structure porteuse de l'animation par le comité de pilotage Natura 2000, elle en délègue l'animation à l'Agence » (CP 16-157).

Le Copil a été présidé par Monsieur Jean-Paul Planchou, Vice-Président du Conseil Régional d'Île-de-France jusqu'en 2015.

Par courrier du 8 septembre 2017 adressé au Préfet de Seine-et-Marne, la Région Île-de-France a présenté sa candidature en tant que structure porteuse pour la mise en œuvre du DocOb (document d'objectifs) sur le site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne. Par l'arrêté n°17-237 du 1^{er} décembre 2017, la Présidente de la Région Île-de-France a désigné Monsieur Benoit Chevron, Conseiller régional, pour la représenter au Comité de pilotage du site Natura 2000.

Le sous-préfet de Torcy a transmis la candidature de la Région Île-de-France aux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du Copil par courrier du 28 septembre 2017. En l'absence d'autres candidatures au 1^{er} janvier 2018, Monsieur Chevron a été désigné comme Président du comité de pilotage et la Région Île de France maintenue dans ses fonctions de structure porteuse pour les trois années suivantes.

Sophie Coste-Durieux chargée de mission Natura 2000 à l'AEV depuis septembre 2018, a été affectée à 20% de son temps à l'animation du DocOb des « Bois de Vaires-sur-Marne ». Le temps d'animation restant est réparti sur deux autres sites Natura 2000 animés par l'AEV :

- ZPS FR1112012 des « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny » (40%),
- ZPS FR 1112003 des « Boucles de la Marne » (40%).

Le présent bilan reprend les activités menées de janvier 2019 à décembre 2019, septième année d'animation pour ce site.

1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb

Les enjeux écologiques sur ce site Natura 2000 sont relatifs à l'état de conservation des espèces et habitats de la directive « Habitats Faune Flore » ayant justifié sa désignation : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*) pour les espèces, la mégaphorbiaie eutrophe concernant les habitats.

Le **Tableau 1** reprend ces espèces et cet habitat ainsi que les enjeux de conservation associés.

L'importance des enjeux est fonction d'une part de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces présents, d'autre part des menaces et risques auxquels ceux-ci sont exposés.

Tableau 1 : Enjeux de conservation concernant les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site du Bois de Vaires. (Source : OGE - DIREN IdF - Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires FR 1100819, 2009)

LES ESPECES	
<p>Le Grand Capricorne</p>	<p>Le Grand Capricorne est l'espèce de première importance pour le site du Bois de Vaires. Bien que l'espèce n'ait pas été observée depuis 1999, les actions de gestion adéquates doivent être réalisées afin de maintenir le site du Bois de Vaires comme un site d'accueil privilégié pour l'espèce. Des mesures de gestion ont déjà été menées par la commune de Vaires, telles que la conservation du bois mort après la tempête de 1999. La restauration de son habitat est une action prioritaire.</p> <p>Enjeux de conservation : la connaissance des exigences écologiques du Grand Capricorne laisse parfaitement percevoir quels peuvent être les enjeux de conservation. Le Grand Capricorne peut être considéré comme une espèce emblématique du complexe saproxylophage, informant sur le degré de "naturalité" des milieux boisés et forestiers et constituant un bon indicateur du vieillissement des forêts et de l'âge des arbres. Il s'inscrit au sein des écosystèmes forestiers comme un "initiateur" de cavités, un élément déterminant dans les réseaux trophiques forestiers. Son absence dans ses aires de distribution originelles peut être ressentie comme la perte d'un maillon essentiel du processus de décomposition, de recyclage et de fertilité ainsi qu'une baisse de la biodiversité de l'écosystème forestier.</p> <p>Sa présence de manière stable nécessite le maintien d'un habitat de qualité qui se traduit par : l'existence d'une proportion suffisante d'essence du genre <i>Quercus</i> (chênes) dans le peuplement boisé ; l'existence dans le boisement de classes d'âge diversifiées ; le maintien d'un bon niveau de conservation de ses populations ; une bonne représentativité du cortège saproxylique auquel elles sont associées ; la protection stricte de l'espèce ainsi que le maintien voire l'enrichissement naturel de la biodiversité du site (arthropodes, avifaune (insectivores), mammifères...).</p>
<p>Le Triton crêté</p>	<p>Le Triton crêté est la seconde espèce de grande importance dans le périmètre du site Natura 2000 du Bois de Vaires, après le Grand Capricorne. Le statut national des amphibiens s'est fortement dégradé au cours des dernières décennies. Cette dégradation est liée pour l'essentiel aux modes d'exploitation des sols qui entraînent la destruction des biotopes qu'ils leurs sont favorables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la réduction des habitats suite à l'extension des zones urbaines et à la multiplication des axes de communication ; ✓ la coupure des axes migratoires ; ✓ la fragmentation des habitats et le morcellement des corridors ; ✓ le remembrement et la diminution des systèmes bocagers ; ✓ la suppression des haies ; ✓ la destruction des sites de reproduction ; ✓ le comblement, l'assèchement et le drainage des zones humides ; ✓ la canalisation des cours d'eau qui assurait le renouvellement naturel des mares, des noues, des prairies humides... ; ✓ la pollution. <p>L'enjeu de la préservation et de la conservation de cette espèce sont le maintien d'un habitat de qualité qui se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la préservation, la multiplication et la réhabilitation des biotopes qui lui sont favorables pour se reproduire (mares, zones humides...) ; ✓ la préservation des biotopes terrestres ; ✓ la constitution de micros-habitats terrestres ;

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ la reconstruction et le confortement des corridors ; ✓ la limitation des risques d'introduction d'espèces prédatrices et allochtones ; ✓ la limitation des pressions d'origine anthropique ; ✓ la limitation des risques de pollution ; ✓ la reconsidération des modes d'exploitation des sols ; ✓ la protection stricte de l'espèce, de son réseau trophique dans l'optique d'une gestion durable.
LES HABITATS	
<p>La mégaphorbiaie eutrophe</p>	<p>La mégaphorbiaie eutrophe est un habitat naturel de grand intérêt nécessitant une gestion adaptée afin d'être conservée. Ce type de mégaphorbiaie peut héberger des espèces rares à l'échelle régionale (<i>Euphorbia villosa</i>, <i>Geranium pratense</i>, <i>Aconitum napellus</i>...). Cet habitat occupe une surface réduite par rapport aux prairies gérées (prairies de fauche ou pâturées) à l'échelle européenne, et possède de ce fait un intérêt patrimonial certain. Elles sont assez répandues sur le territoire, à l'étage collinéen, en domaines atlantique et méditerranéen.</p> <p>TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE</p> <p>Ces habitats sont en régression dans les zones d'agriculture intensive (passage de la prairie à la culture). Les nouveaux modes d'occupation des sols ne laissent que peu de place aux mégaphorbiaies : étroits liserés de bordure ou d'écotone avec la forêt.</p> <p>Le passage à la culture entraîne souvent le drainage des terrains très défavorable au retour éventuel de la mégaphorbiaie.</p> <p>Il y a aussi une conversion de ces espaces en prairies pâturées ou passage à la prairie de fauche avec fertilisation.</p> <p>Une plantation de peupliers peut contribuer à faire régresser certaines populations mais l'habitat peut se maintenir en sous-bois (si on n'utilise pas de produits chimiques et si on ne réalise pas de travaux du sol).</p> <p>Ces habitats sont sensibles aux travaux de correction des rivières et à toute réduction des lits majeurs où ils se développent (nappes abaissées, espaces riverains réduits).</p> <p>L'eutrophisation de l'eau par diverses causes de pollution peut conduire au passage à des mégaphorbiaies très eutrophes.</p> <p>D'autre part, le tracé de la voie ferrée LGV Est se trouve à proximité immédiate de la mégaphorbiaie, et l'influence de ce projet sur les conditions hydrologiques de la zone n'a pu être évaluée lors de l'étude d'impact (OGE, 2002). A l'issue de cette étude, une étude hydrogéologique a été réalisée.</p> <p>On notera aussi le risque d'invasion par des espèces végétales invasives (<i>Buddleja</i>...). L'intérêt écologique de cet habitat naturel allié aux menaces potentielles pesant sur celui-ci justifie la nécessité de sa conservation par une gestion adaptée.</p> <p>Le Docob programme deux actions de gestion conservatoire sur le site de la mégaphorbiaie du Bois de Vaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'abattage de la peupleraie. - l'entretien de la mégaphorbiaie.

Les objectifs du DocOb ont été déclinés en actions rappelées dans le **Tableau 2** à la page suivante.

Tableau 2 : Actions de gestion visant à remplir les objectifs visés au sein de la ZSC du Bois de Vaires

(Source : OGE - DIREN IdF. Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires - FR 1100819, 2009)

ACTIONS DE GESTION DU GRAND CAPRICORNE (ENTITE A)

N°	Action	Comment
A1	<p align="center">Conserver un boisement dominé par le chêne en futaie irrégulière mélangée, présentant différentes classes d'âge</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien de l'existant ▪ Limiter les coupes des chênes et de châtaigniers ▪ Interdire le ramassage de bois mort ▪ Favoriser la régénération naturelle ▪ Limiter et faire reculer la progression des espèces invasives ▪ Maintenir une diversité des strates ▪ Maintenir des classes d'âge différentes ▪ Maintenir une diversité des essences ▪ Privilégier des lisières de type ourlet forestier non linéaire ▪ Abandon des plantations de conifères
A2	<p align="center">Créer des îlots de vieillessement et de sénescence</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Laisser mourir sur pied un ensemble de chênes ou de châtaigniers ▪ Sécuriser le périmètre autour des arbres menaçant au cœur de la parcelle autour des arbres menaçants au ▪ Dégager le pourtour des vieux arbres par débroussaillage ▪ Maintenir des espaces ouverts

ACTIONS DE GESTION DU TRITON CRETE (ENTITE B)

N°	Actions	Comment
B1	<p align="center">Entretien des dépressions et des mares</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle du couvert végétal de la ripisylve ▪ Contrôle du taux de comblement des mares et des dépressions ▪ Curage (selon les besoins) en différentes phases d'intervention avec conservation sur place des couches superficielles de vase ▪ Exportation de la vase excédentaire ▪ Interdiction de dépôt de déchets dans et à leurs abords ▪ Interdiction d'introduction d'espèces allochtones et de poissons prédateurs ▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...) ▪ Limitation voire interdiction de l'accès au public
B2	<p align="center">Maintenir les caractéristiques humides du Bois du Marais</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interdiction de drainage sur la zone du Bois du Marais ▪ Interdiction de dépôt de déchets ▪ Interdiction de combler les dépressions ▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...) ▪ Limitation de l'accès au public ▪ Maintenir des micro-habitats terrestres ▪ Maintenir et renforcer des possibilités de connexion par des linéaires boisés ▪ Abattre les grands peupliers plantés sur la prairie
B3	<p align="center">Étendre la zone humide prairiale aux parcelles situées au sud et au nord de la RN 34 (ancienne peupleraie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'apparition d'une formation de type prairiale humide
B4	<p align="center">Créer de nouvelles mares et dépressions humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Défrichage du périmètre d'emprise ▪ Creusement des mares ▪ Exportation des produits de défrichage et de substrat

ACTIONS DE GESTION DE LA MEGAPHORBIAIE EUTROPHE (ENTITE C)

N°	Actions	Comment
C1	Restauration de la mégaphorbiaie eutrophe par l'abattage de la peupleraie	<ul style="list-style-type: none">▪ Abattage, debardage et désouchage des peupliers dans la mégaphorbiaie
C2	Entretien et conservation de la mégaphorbiaie eutrophe	<ul style="list-style-type: none">▪ Fauche extensive par rotation tous les 3 à 5 ans de mi-octobre à février, avec exportation des produits de fauche (sans ramassage, elle aboutit à un enrichissement du sol par apport de matière organique qui favorise les espèces nitrophiles*)▪ Gyrobroyage et coupe des saules et des autres arbustes tous les 3 à 5 ans▪ Coupes manuelles des espèces invasives▪ Echardonnage annuel en juin (veiller à ne faucher que la partie supérieure des chardons afin de ne pas pratiquer de coupes rases désastreuses pour la faune et la flore)

1.4 Missions de la structure animatrice

Le rôle de l'AEV dans l'animation du DocOb du site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne s'articule autour des missions suivantes :

- Impulsion et aide à la mise en œuvre d'actions visant à la restauration et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires à l'origine de la désignation du site,
- Apport de conseils et d'expertise dans le cadre des évaluations des incidences,
- Récupération, synthèse et interprétation de données visant au suivi scientifique des espèces et habitats à l'origine de la désignation du site,
- Information, communication et sensibilisation,
- Participation à la cohérence des politiques publiques,
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

La suite de ce bilan est structurée selon les missions ci-dessus, et se propose de détailler les réalisations de 2019.



Figure 2 : Visite de terrain du Comité de pilotage 2018 © AEV, J-F Antoine, 2018

2 Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.

Certains outils développés par Natura 2000 ont pour but direct de maintenir ou restaurer un bon état de conservation des habitats naturels cibles de la ZSC. Il s'agit de la signature des contrats Natura 2000, de la Charte, et de l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN). Les paragraphes suivants se proposent d'explicitier les actions d'animation que l'AEV a mises en place pour faire jouer ces leviers.

Remarque : l'engagement d'exploitants agricoles dans des mesures agro-environnementales climatiques (MAEC), mission importante des structures animatrices et notamment de l'AEV au sein des autres sites dont elle assure l'animation, n'entre pas dans les objectifs ici du fait du contexte péri-urbain et de l'absence d'activités agricoles sur la zone.

2.1 Animation des contrats Natura 2000

2019 était la quatrième année où la contractualisation a été possible pour la nouvelle programmation du FEADER sur la période 2014-2020. Aucun nouveau contrat n'a été signé en 2019. La chargée de mission Natura 2000 s'est également occupée du suivi des contrats en cours, et a pris contact avec de nouveaux bénéficiaires potentiels pour les années suivantes (maintien du contact, sensibilisation, conseil...).

2.1.a Suivi des contrats en cours

Entretien de la mégaphorbiaie eutrophe



Figure 2 : Mégaphorbiaie du Bois de Vaires colonisée par l'Aster à feuille de saule © AEV, S. Coste-Durieux, 2019

Un contrat Natura 2000 a été signé par l'AEV en 2016 pour la fauche avec export de la mégaphorbiaie du Bois du Gué de l'Aulnay, dit Bois du Marais (2,4 ha).

Un tiers de la surface est fauchée chaque année, deux fois : en mai et en septembre, avec export, afin de provoquer l'épuisement de l'Aster-à-feuilles-de-saule présent sur le site (espèce invasive en Île-de-France). Deux-tiers de la surface sont laissés intacts, afin de constituer une zone refuge pour la faune (amphibiens, odonates, avifaune...).

La chargée de mission Natura 2000 a suivi le contrat en 2019, en lien avec son collègue Pierre Lecareux gestionnaire de la forêt régionale sur ce secteur. Ils ont fait le point le 18 avril 2019 avec le responsable de la mission environnement à l'AEV, Jean-François Antoine, et le bureau d'études Auddicé, afin de discuter de la possibilité d'adapter la gestion pour une lutte plus efficace contre l'Aster à feuilles de saule.

Les zones de fauche ont été revues afin de préserver la roselière qui est bien répartie.

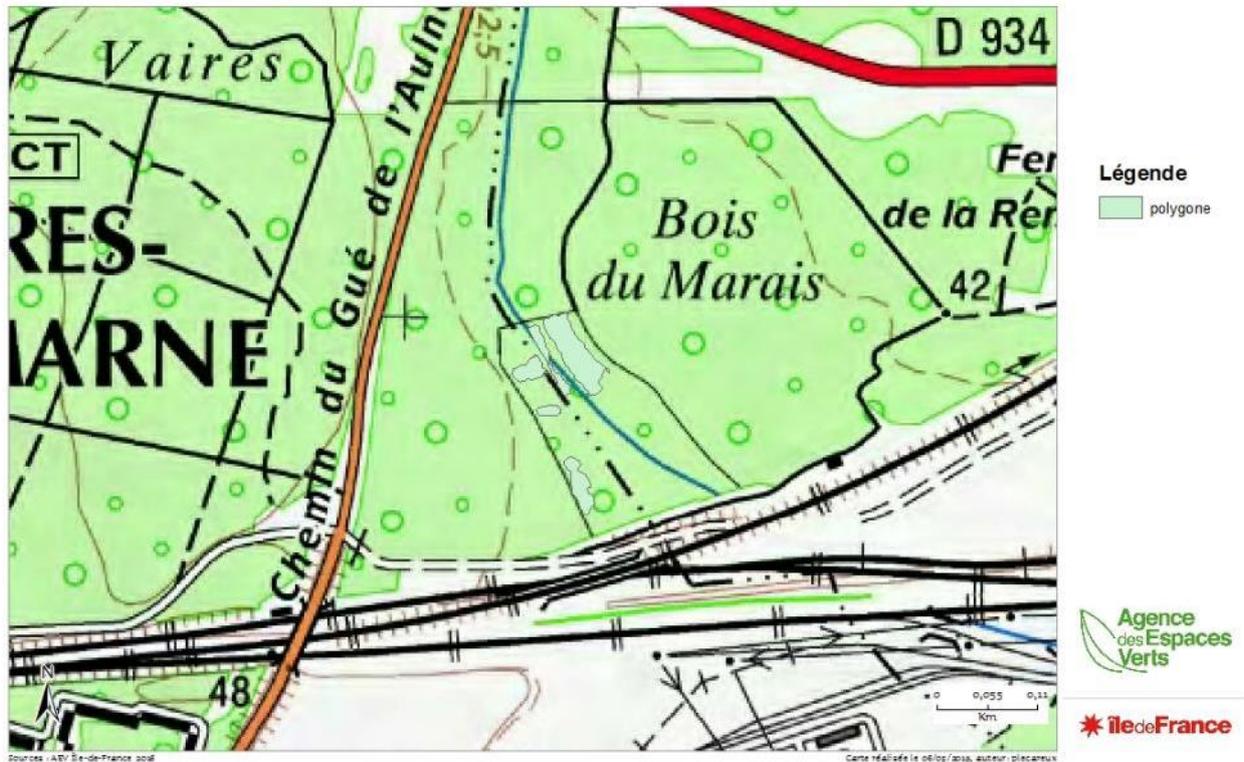


Figure 3 : Zones de fauche avec export de la Mégaphorbiaie du Bois de Vaires colonisée par l'Aster à feuille de saule pour l'année 2019 © AEV, Pierre Lecareux, 2019

Les deux fauches prévues ont pu être ensuite réalisées en 2019.



Figure 4 : Fauche du printemps de la Mégaphorbiaie du Bois de Vaires colonisée par l'Aster à feuille de saule © AEV, Pierre Lecareux, 2019

Restauration d'un réseau de 3 mares intra-forestières sur une surface totale de 250 m²

Le DocOb recommande la conservation, la restauration et la création des milieux nécessaires au Triton crêté pour sa reproduction : mares, dépressions humides. Les travaux recommandés pour la restauration de mares sont le défrichage et le curage des dépressions humides, en conservant les couches superficielles de vase.

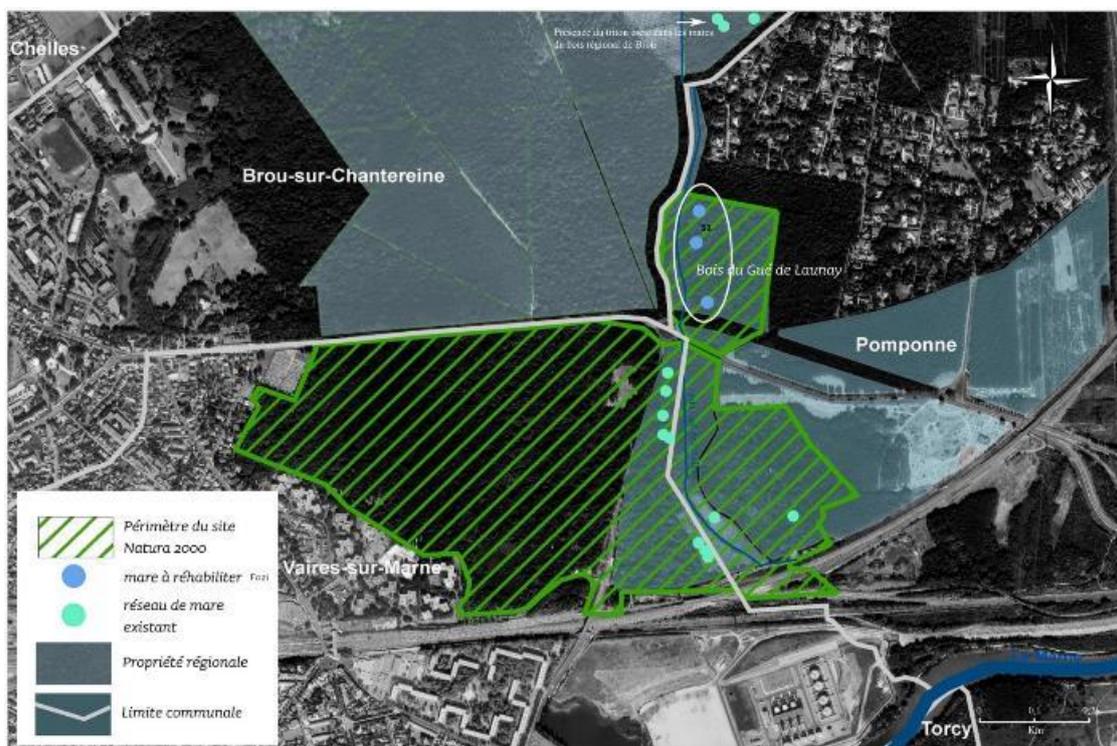
Ces mares se sont refermées et envasées et ne sont plus favorables au support du cycle de vie du Triton crêté. Cette espèce n'a pas été observée depuis plus de 10 ans sur le site alors qu'elle est bien représentée au nord sur le bois de Brou. Il s'agit donc d'étendre le réseau de mares du bois régional de Vaires et de créer une liaison avec celui du bois de Brou pour favoriser le retour du Triton crêté sur le bois de Vaires-sur-Marne. L'objectif est de protéger la biodiversité en préservant les continuités entre les espaces naturels pour favoriser le déplacement et le mode de vie de l'espèce.

Moyens mis en œuvre :

- Ouverture de la strate arborée (aulnaie-frênaie-saulaie) : Coupe de bois de diamètre inférieur à 10 cm
- abattage d'arbres de diamètre 10-30cm,
- Découpe de bois en longueur de 1 mètre avec mise en pile,
- Mise en andains de branchages de diamètre inférieur à 7 cm,
- Curage et ouverture de la mare à la pelle mécanique avec façonnage des berges en pente douce, création de trop plein, régalage des produits de curage sur place (prise en compte de l'accès difficile),
- Curage des fossés d'alimentation et d'interconnexion.

La précédente chargée de mission Natura 2000, Jeanne Laviaille, a monté en 2017 le dossier avec son collègue Pierre Lecareux, gestionnaire du site Natura 2000.

La DDT de Seine-et-Marne a envoyé la convention signée en 2019.



2.1.b Projets de nouveaux contrats

La chargée de mission Natura 2000 a rencontré à deux reprises, Monsieur Galvan, Directeur des Services

Techniques de Vaires-sur-Marne et Madame Hibon, responsable des espaces verts de Vaires-sur-Marne. Ils se sont vus une première fois, le 27 mai 2019, à la mairie pour discuter de leurs projets de contrats puis sur le terrain, le 3 septembre 2019, avec Pierre Lecareux de l'AEV et Dorine Nouallet de la DDT de Seine-et-Marne.

La commune de Vaires envisage des contrats Natura 2000 forestiers (ilots de senescence et restauration de mares) au sein du bois communal, mais ce dernier n'est pas soumis au régime forestier. Il n'est donc pas possible de réaliser de contrat Natura 2000 pour le moment. La discussion est en cours avec l'ONF afin de voir quelle serait la solution la plus satisfaisante.

La chargée de mission Natura 2000 a également échangé sur le terrain, le 19 novembre 2019, avec Pierre Lecareux de l'AEV et deux projets de contrat seraient à envisager pour 2020, à savoir :

- étendre la zone humide prairiale aux parcelles situées au nord de la RN 34. Cette action est inscrite dans le DOCOB.

- Limiter la fermeture de la mégaphorbiaie avec l'entretien du ru de Venante : l'idée serait d'affiner le traitement de l'espèce exotique envahissante, l'aster à feuilles de saule, qui ne peut pas être mécanisé sur les berges. Il y a également des stations de Solidage sur les berges qui nécessiterait d'être traité. Aussi, cela pourrait passer en arrachage manuel par exemple.

2.1.c Travaux hors contrats Natura 2000

Un chantier nature avec des BTS GPN de l'école TECOMAH et leur professeure, Madame Beutin, sont venus sur le site le 13 mai 2019. Ils ont arraché un grand nombre d'individus d'Aster à feuilles de saule sur le pourtour de la mégaphorbiaie eutrophe.

Tableau 3 : Synthèse des contrats Natura 2000 **ni agricoles ni forestiers** en cours ou terminés au sein de la ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne

Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Espèces et habitats concernés	Surface ou nb	Mesures du DocOb liées	Avancement
22712D077000006	AEV (Bois du Marais)	16 755,96 €	12/12/2012	Restauration de trois mares forestières	Triton crêté	3 mares	B1	15 691,52 € attribués
32312D077000001	AEV (Bois du Marais)	13 806,62 €	17/12/2012	Restauration de mares et entretien de milieux ouverts (megaphorbiaie)	Triton crêté Mégaphorbiaie eutrophe	5 mares 2,4 ha	B1 C2	13 111,15 € attribués
2016/0706/12	AEV (Vallée de la Marne)	10 256,85 €	12/12/2016	Entretien de la mégaphorbiaie	Mégaphorbiaie eutrophe	2,7 ha	C2	
RIDFo80519DT0770002	AEV (Vallée de la Marne)	13 707,79 €	19/07/2017	Restauration de trois mares forestières	Triton crêté	3 mares 0,025 ha	B1	

2.2 Animation de la charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 du site du Bois de Vaires-sur-Marne permet une prise en compte minimale des enjeux de conservation des espèces et des habitats naturels au titre desquels le site Natura 2000 a été désigné, à travers des actions de gestion courantes et peu contraignantes. Le signataire s'engage à respecter les points prévus par grands types de milieux (forêts, milieux ouverts, milieux humides, loisirs) sur les parcelles cadastrales concernées.

La charte a été signée en 2018 côté bois communal, sur 54 hectares, par la Mairie de Vaires-sur-Marne. Il est prévu que la charte soit également signée côté propriété régionale en 2020.



Figure 6 : Bois de Vaires communal © AEV, J. Laviaille, 2017

3 Évaluation des incidences des projets

La chargée de mission Natura 2000 est souvent sollicitée dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) soit par les pétitionnaires à la recherche d'un accompagnement, soit par les services instructeurs pour avis. Concernant le site Natura 2000 du Bois de Vaires les sollicitations sont toutefois plus rares du fait du contexte particulier du site, dont l'emprise se résume à un boisement communal (sur la commune de Vaires-sur-Marne) et un boisement en propriété régionale, sur une surface totale d'environ 100 hectares.

Il n'y a pas eu de sollicitation en 2019.

4 Suivis scientifiques et techniques

4.1 Suivis écologiques

Triton crêté

Suite aux travaux de restauration et de création de mares réalisés par l'AEV en 2013 et 2014, destinés à rétablir et renforcer les milieux les plus favorables à la reproduction et la conservation du Triton crêté au sein du site Natura 2000, l'AEV assure depuis 2015 un suivi de l'espèce afin de juger de l'efficacité des actions engagées. Le Protocole de suivi des Amphibiens des mares proposé par le Groupe Réserves Naturelles de France "Amphibiens et Reptiles", est appliqué par l'équipe de techniciens et d'agents de l'AEV qui gère le Bois de Vaires et le Bois de Brou.

4.1.a Suivi des populations de Triton crêté dans le site Natura 2000.

Le triton crêté n'a pas été retrouvé dans les mares du site Natura 2000 en 2019, ainsi que présenté dans le **Tableau 4**. Il est à noter qu'il n'a pas été revu sur le site depuis les travaux de la LGV-Est.

Tableau 4 : Résultats du suivi des amphibiens réalisé à partir du 14 mai 2019 dans le Bois de Vaires

	Mares 1 et 2		Mare 3		Mare 4		Mares 5 et 6		Mare 7		Mare 8		Mare 9		Mare 10		Mare 12 /13		Total	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Triton palmé		1				1	4	5	28	24						1	6	1	38	33
Total																			71	
Triton ponctué																				
Total																				

4.1.b Suivi des populations de Triton crêté dans le Bois de Brou, à proximité du site Natura 2000



Figure 7 : Suivi des amphibiens dans les Bois de Brou et Vaires © AEV, J. Lavalie, 2017

Le Triton crêté a été retrouvé à plusieurs reprises dans le Bois de Brou, voisin du bois de Vaires, en 2019, ainsi que présenté dans le **Tableau 5**. On notera également la présence du Triton alpestre cette année.

Tableau 5 : Résultats du suivi des amphibiens réalisé à partir du 21 mai 2019 dans le Bois de Brou

	mare n° 11		mare n° 12		mare n° 13		mare n° 14		mare n° 15 PAS FAIT		mare n° 16 RIEN		mare n° 17		Mare n°18		total par espèce
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	
triton palmé	35	17	25	32	10	4	72	15					57	26	6	1	300
triton ponctué							3	1					3	1			8
triton crêté		2	1	1				1					8	9			24
triton alpestre	6	1					6	1					12	38			64

4.1.c Projet d'extension du site Natura 2000

Plusieurs études ont été commanditées par l'AEV sur le site Natura 2000 du bois de Vaires, et sur le bois de Brou voisin de la ZSC. Ces études concluent à une patrimonialité élevée du bois de Brou.

En effet, l'étude de l'OPIE sur le bois de Brou en 2015-2016 a inventorié pour les coléoptères saproxyliques 53 espèces liste rouge européenne et 22 déterminantes ZNIEFF et indique la présence de l'habitat potentiel du Grand Capricorne. Les arbres vétérans, les strates étagées et la diversité de microhabitats sont pointés comme favorables aux espèces saproxyliques.

L'étude de la SNPN en 2013 sur les Bois de Vaires, Pomponne et Brou révélait la présence du Triton crêté dans le Bois de Brou –(confirmée depuis, cf comptages ci-dessus), et préconisait la restauration et la création de mares pour augmenter la connectivité entre les bois de Brou et Vaires.

Le diagnostic du CBNBP réalisé en août 2017 (voir partie 4.1) conclut à la présence de quatre habitats d'intérêt communautaire dans le bois de Brou, dont deux qui ne sont pas présents dans le bois de Vaires.

Une étude a également été menée en 2019 par le bureau d'études Auddicé. Elle portait sur des inventaires flore-habitats et chiroptères du Domaine régionale de la vallée de la Marne, situé sur les communes de Brou-sur-Chantereine, Pomponne et Vaires-sur-Marne. Les conclusions de cette étude se sont avérées également positives en ce qui concerne la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

Outre l'intérêt écologique du bois de Brou en lui-même, l'extension du site Natura 2000 permettrait de renforcer ce site de petite taille (96 ha) et isolé, d'orienter la gestion forestière du bois de Brou, et enfin d'inciter à restaurer et étendre les habitats d'intérêt communautaire du bois de Brou.

5 Information, communication, sensibilisation

5.1 Création et mise à jour d'outils de communication



Figure 8 : Page du site internet dédiée à la présentation des espèces du site

Le site Internet de Natura 2000 en Seine-et-Marne : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaires> présente le dispositif Natura 2000 et les enjeux spécifiques du bois de Vaires. Il donne également des compléments d'informations aux usagers, notamment par rapport aux évaluations des incidences.

Les chargées de mission Natura 2000 a continué à renseigner progressivement les pages internet du site web dédié à ce site Natura 2000.

Il a été acté en COPIL du 22 octobre 2019 que la plaquette de communication sera mise à jour en 2020.

5.2 Prise de contact avec des partenaires potentiels

Pour leur exposer la démarche Natura 2000 et les collaborations possibles, la chargée de mission Natura 2000 a rencontré en 2019 :

Monsieur Galvan, Directeur des Services Techniques de Vaires-sur-Marne et Madame Hibon, responsable des espaces verts de Vaires-sur-Marne. Ils se sont vus une première fois, le 27 mai 2019, à la mairie pour discuter de leurs projets de contrats puis sur le terrain, le 3 septembre 2019, avec Pierre Lecareux de l'AEV et Dorine Nouallet de la DDT de Seine-et-Marne.

5.3 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

Réseau Natura 2000 en Île-de-France

Le 18 février 2019, la chargée de mission Natura 2000 a participé à un premier comptage des picidés dans la forêt régionale de Bondy au sein de la ZPS des sites de la Seine-Saint-Denis.

Le 16 avril 2019, la chargée de mission Natura 2000 a participé à la formation "montage d'un dossier cofinancé par le FEADER". L'objectif était de partager la culture et les règles de base permettant de déposer un dossier FEADER complet.

Le 20 juin 2019, la chargée de mission Natura 2000 a participé aux Assises nationales de la biodiversité qui se sont tenues à Massy Palaiseau et été présente sur le stand de la Région.

Le 2 juillet 2019, la chargée de mission Natura 2000 a participé à la formation landes organisée par le CBNBP sur la RNR de Moisson: "Protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats 4010 (Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix) et 4030 (Landes sèches européennes).

Le 14 octobre 2019, la chargée de mission Natura 2000 a participé à la formation Espèces exotiques

envahissantes organisée par le CBNBP et la DRIEE sur la ZSC du Bois de Vaires. La chargée de mission Natura 2000 a aidé à l'organisation logistique de la journée.

Le 17 octobre 2019, la chargée de mission Natura 2000 a assisté au Comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée de l'Epte.

Depuis octobre 2019, la chargée de mission Natura 2000 est membre experte du groupe de travail national de la Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN, animé par le Comité français de l'UICN. Elle a participé à trois réunions en 2019.

Le 5 novembre 2019, la chargée de mission Natura 2000 a participé à la journée régionale du réseau Natura 2000 organisé par la DRIEE. Elle a présenté, en binôme avec la DDT 78, Laurent Cardin, une présentation sur l'élaboration et la mise en œuvre de contrats Natura 2000.

Le 28 novembre 2019, la chargée de mission Natura 2000 a assisté, à l'ARB, à une demi-journée d'échange et d'information sur les végétaux sauvages garantis d'origine locale.

Propriétés régionales en périmètre Natura 2000

D'autre part, hors sites Natura 2000 animés par l'AEV, de nombreuses propriétés régionales se trouvent en périmètre Natura 2000 : environ 3100 ha de parcelles gérées par l'AEV sont concernées. L'animatrice Natura 2000 joue occasionnellement le rôle d'intermédiaire entre la structure animatrice et le technicien responsable du site à l'AEV. Elle suit donc la vie de ces sites de manière variable en fonction de l'importance des enjeux Natura 2000 sur les propriétés régionales concernées et de l'avancement des différents DocOb. Pour rappel, les ZPS et ZSC concernées sont :

- Sites de Seine Saint Denis,
- Massif de Rambouillet,
- Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines,
- Coteaux et boucles de la Seine,
- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents,
- Bassée et plaines adjacentes,
- La Bassée.

Ainsi, La chargée de mission Natura 2000 a accompagné ponctuellement les techniciens dans le suivi administratif des contrats Natura 2000 qui concernent la ZPS des sites de la Seine-Saint-Denis et la ZSC des Coteaux et boucles de la Seine.

La chargée de mission Natura 2000 s'est également penchée sur la réflexion de la mise en place d'ilots de senescence à Port-Royal, site Natura 2000 Massif de Rambouillet et zones humides proches..

6 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

La chargée de mission Natura 2000 veille à ce que les décisions d'aménagement du territoire soient en accord avec les objectifs du DocOb. Pour cela, elle se rend aux différentes réunions et comités sur les sujets qui peuvent toucher aux enjeux Natura 2000 (urbanisme, aménagement, études...).

La chargée de mission Natura 2000 a rencontré, le 18 avril 2019, avec Jean-François Antoine et Pierre Lecareux de l'AEV, le bureau d'études Auddicé. Ce dernier a mené des inventaires flore-habitats et chiroptères du Domaine régional de la vallée de la Marne, situé sur les communes de Brou-sur-Chantereine, Pomponne et Vaires-sur-Marne. Les conclusions de cette étude se sont avérées positives en ce qui concerne la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

7 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

7.1 Organisation de la gouvernance du site

7.1.a Organisation des réunions du comité de pilotage

Monsieur Chevron, Conseiller Régional, est le Président du Comité de pilotage depuis septembre 2017. La chargée de mission Natura 2000 l'a rencontré le 30 septembre 2019 pour préparer le Comité de pilotage du Bois de Vaires qui s'est tenu sur une demi-journée, le 22 octobre 2019 (cf. compte rendu en annexe).

7.1.b Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

La chargée de mission Natura 2000 a échangé tout au long de l'année avec les missions Natura 2000 de la DDT de Seine-et-Marne et de la DRIEE, notamment pour le suivi régulier des contrats Natura 2000 en cours et en projet sur la ZSC.

7.2 Gestion administrative et financière

Préparation des conseils d'administration et habilitations à signer de la Présidente de l'AEV

En tant que collectivité territoriale, agissant pour le compte de la Région Ile de France, l'AEV est doté d'un conseil d'administration qui habilite sa Présidente à signer les documents officiels. Ainsi, la chargée de mission Natura 2000 prépare pour les différents conseils les délibérations et rapports permettant la signature des conventions cadre, des conventions financières, demandes de paiement, de la Charte et notamment des contrats Natura 2000.

Suivi administratif et financier

Chaque année, la chargée de mission Natura 2000 dépose une demande de subvention pour l'animation de la mise en œuvre du Docob auprès de la DRIEE. Elle dépose également la demande de paiement relative à l'animation de l'année précédente, et procède au suivi administratif et financier de l'animation.

De plus, la chargée de mission Natura 2000 s'occupe également du suivi administratif et financier des contrats Natura 2000 dont l'Agence des espaces verts bénéficie en tant que gestionnaire de propriétés régionales. Elle appuie ses collègues gestionnaires pour le montage des dossiers de demandes de subvention et de paiement relatifs aux contrats Natura 2000.

8 Synthèse

- ✓ La chargée de mission Natura 2000 a réalisé, en 2019, le suivi des contrats Natura 2000 en cours pour l'entretien de la mégaphorbiaie eutrophe du Bois de Vaires, et la restauration d'un réseau de mares afin d'améliorer la connectivité entre le bois de Vaires et le bois de Brou, au bénéfice du Triton crêté. Des projets de contrats sont également en cours de discussion avec l'AEV et la commune de Vaires-sur-Marne
- ✓ Un chantier nature, organisé avec des BTS GPN de l'école TECOMAH, a eu lieu le 13 mai 2019. Il avait pour objectif d'éliminer des individus d'Aster à feuilles de saule sur le pourtour de la mégaphorbiaie eutrophe
- ✓ Un comité de pilotage s'est tenu le 22 octobre 2019 à la mairie de Vaires-sur-Marne
- ✓ Il a été acté en COPIL du 22 octobre 2019 que la plaquette de communication sera mise à jour en 2020
- ✓ Le projet d'extension du site au bois de Brou est en cours de réflexion.

Annexe 1 : Compte rendu du Comité de pilotage du 22 octobre 2019



Compte rendu du 5^{ème} Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 1100819 « Bois de Vaires-sur-Marne »

- 22 octobre 2019, Mairie de Vaires-sur-Marne -

Étaient présents ou représentés,

Monsieur Franz Barth, chargé de mission réserves naturelles régionales et biodiversité, Région Ile-de-France
Monsieur Guy Bertin, Club de randonnées de Vaires-sur-Marne
Monsieur Paul Billon, Codérando 77
Madame Colette Boissot, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne
Monsieur Jean-Claude Bourre, Maire adjoint de Vaires-sur-Marne
Monsieur Michel Charian, Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-et-Marne
Monsieur Benoît Chevron, Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 du Bois de Vaires
Monsieur Romain Clément-Pallec, Chargé d'études Natura 2000, DRIEE Île-de-France
Madame Sophie Coste-Durieux, chargée de mission Natura 2000, AEV
Monsieur Jacques Dumand, Président de la Luciole vairoise et administrateur chez FNE 77
Monsieur Thomas Francoual, Responsable de la Direction Expertise Technique, AEV
Monsieur Claude Gautrat, FNE 77
Monsieur Jean-Louis Guillaume, Adjoint du service cadre de vie urbanisme, Mairie de Vaires-sur-Marne
Madame Elodie Hibon, Responsable des espaces verts, Mairie de Vaires-sur-Marne
Monsieur Jérémy Le Ray, Chargé de mission FEADER, Région Ile-de-France
Madame Mireille Lopez, Administratrice chez FNE 77
Monsieur Frédéric Malher, Délégué régional LPO Ile-de-France
Monsieur Lionel Mortier, Directeur adjoint des services techniques, Mairie de Vaires-sur-Marne
Madame Dorine Nouallet, adjointe au chef du Pôle Forêt, Chasse, Pêche et Milieux Naturels, DDT 77
Monsieur Frédéric Paris, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne
Monsieur Jean Vallée, chargé de mission territorial Seine-et-Marne, AEV



Ordre du jour :

- Mot du Président,
- Rappel sur la démarche Natura 2000,
- Inventaires et suivis naturalistes,
- Contrats Natura 2000 en cours et en projet,
- Charte Natura 2000,
- Communication et site Internet,
- Procédure d'évaluation des incidences Natura 2000.

Le Président du Comité de pilotage, Monsieur Benoît Chevron, ouvre la séance en remerciant la Mairie de Vaires-sur-Marne d'accueillir cette instance puis, excuse l'absence de Madame Recio, Maire de Vaires-sur-Marne, qui n'a pu être présente.

Un tour de table permet ensuite à chacun de se présenter.

Monsieur Chevron passe ensuite la parole à Sophie Coste-Durieux, chargée de mission pour l'animation du site Natura 2000 à l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, pour la présentation. Le support de présentation est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaires/documents-a-telecharger>. et sur <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bois-de-vaires-sur-marne-a3864.html> La chargée de mission déroule l'ordre du jour et les différents points de la présentation.

Échanges

Inventaires et suivis naturalistes

- Grand Capricorne :

Vincent Vignon, CSRPN Ile-de-France, rappelle que le Grand Capricorne, une des espèces listée dans le Document d'objectifs, a été observé dans un jardin, par un riverain.

C'est une espèce qui est facilement recensée à Fontainebleau, le bois de Boulogne, le bois de Vincennes et le bois de Sevran. Il est difficile à localiser ailleurs.

- Triton crêté :

Vincent Vignon informe que le triton crêté est peut être présent dans le bois de Vaires à la suite des travaux de création de mares sous forme d'habitat terrestre. L'espèce s'installe dans un rayon d'un kilomètre autour des mares (du côté de Brou).

- Mégaphorbiaie eutrophe :

Il est rappelé la problématique d'envahissement de la mégaphorbiaie par l'aster à feuilles de saule (*Symphotrichum x salignum*), considérée comme espèce exotique envahissante. Mais de nouveaux résultats plutôt concluants ont été observés cette année (cf. partie « Contrats Natura 2000 » du compte rendu).



- Étude récente sur le bois de Brou menée en 2019 :

Plusieurs habitats d'intérêt communautaire ont été recensés, ainsi que le triton crêté qui est toujours présent avec des populations significatives.

L'animatrice Natura 2000 rappelle l'intérêt écologique du bois de Brou et soulève la question de l'extension du site qui serait justifiée. À l'origine du dossier, le bois de Brou n'avait pas été inclus dans le périmètre Natura 2000 car le propriétaire privé, à l'époque, n'avait pas donné son accord. Mais aujourd'hui, la Région est propriétaire de ce bois.

- Études menées par l'association la Luciole Vairoise :

L'association la Luciole Vairoise agit pour sensibiliser, apporter des connaissances auprès du public, protéger et défendre l'environnement local, intervenir pour sauvegarder et protéger (migrations des batraciens, débroussaillages...), réaliser des études (inventaires faune/flore, impacts relatifs à des projets d'aménagement...). Son action connaît un fort développement auprès des scolaires avec lesquels elle élabore avec les enseignants des programmes étudiés, pédagogiques, dont l'impact est parfaitement visible auprès des élèves.

L'association gère, entre autres, trois hectares appartenant à la SNCF sur Pomponne. Elle organise des animations nature sur tous les espaces naturels possibles en Île-de-France et en France.

Jacques Dumand, Président de l'association la Luciole Vairoise, fait l'état des lieux des espèces présentes sur le site Natura 2000 avec notamment : la coronelle (provenance du site SNCF) sur le bois du marais. Il informe également de la présence d'espèce d'oiseaux telles que les rousserolles, bouvreuils. Il note enfin la présence d'une dizaine d'espèces d'orchidées.

- Problématique de la chenille processionnaire et des pies / perruches

Jean-Paul Bourre, Maire adjoint de la commune de Vaires-sur-Marne, évoque la problématique concernant la chenille processionnaire mais ce sujet ne peut être résolu dans le cadre de Natura 2000. Les dégâts sont causés en dehors du site.

Lionel Mortier, Directeur adjoint des services techniques de la mairie de Vaires-sur-Marne, cite la problématique des pies et perruches également en dehors du site Natura 2000. Ce sujet ne peut être également résolu dans le cadre de Natura 2000.

Contrats Natura 2000 en cours et en projet

L'animatrice Natura 2000 établit un état des lieux des différents contrats en cours et en projet :

- Réouverture de mares en 2017 sur la propriété régionale du Bois-de-Vaires :

L'objectif de ce contrat était de restaurer un réseau de trois mares intra-forestières sur une surface totale de 250 m².

En 2017, ces mares étaient refermées et envasées et n'étaient plus favorables au support du cycle de vie du Triton crêté. Cette espèce n'a pas été observée depuis plus de 10 ans sur le site alors qu'elle est bien représentée au nord sur le bois de Brou. Il s'agissait donc d'étendre le réseau de mare du bois régional de Vaires et de créer une liaison avec celui du bois de Brou pour favoriser le retour du Triton crêté sur le bois de Vaires-sur-Marne.

- Fauche de la mégaphorbiaie depuis 2016 sur la propriété régionale du Bois-de-Vaires :



Dans le secteur aval du bassin versant du ruisseau du Gué de l'Aulnay (ru de Venante dans la littérature), à proximité de sa confluence avec la Marne, se trouve une importante zone humide et un habitat d'intérêt communautaire notamment à l'origine de sa désignation en tant que Zone Spéciale de Conservation (au titre de la Directive Européenne Habitats) : la mégaphorbiaie eutrophe du Bois du Marais. Il s'agit dès lors d'entretenir cet espace afin de le maintenir ouvert. Il convient également de limiter la prolifération de l'Aster à feuilles de saule, à l'origine de l'étouffement partiel du milieu. L'objectif des travaux est de maintenir le bon état écologique de la mégaphorbiaie eutrophe. Cela passe par le fauchage régulier de cet espace (deux fauches annuelles) pour maintenir la biodiversité du milieu et enrayer la progression de l'Aster. Le débroussaillage de végétation est réalisé avec exportation.

L'animatrice Natura 2000 précise que les résultats de cette année 2019 incitent à l'optimisme. La méthodologie a été revue concernant la zone d'intervention car il était préférable de ne pas toucher à la roselière qui est bien répartie. L'aster à feuilles de saule semblerait s'essouffler. Cela reste à confirmer sur les prochaines années.

- Projet de mise en place d'îlots de sénescence sur le bois de Vaires-sur-Marne communal :

Il n'existe pas de volonté d'exploitation forestière sur le bois communal du Bois-de-Vaires. Dans ce cadre, la mairie de Vaires-sur-Marne souhaiterait mettre en place des îlots de sénescence. Ils seraient situés sur les secteurs hors fréquentation du public.

Toutefois, le bois communal n'est actuellement pas soumis au régime forestier. Dans ce cadre, Dorine Nouallet de la Direction Départementale des territoires (DDT) de Seine-et-Marne apportera une réponse sur la nécessité d'avoir un plan de gestion durable. Jérémie Le Ray, du Conseil Régional d'Ile-de-France, précise que la présence d'un document de gestion approuvé est une condition d'éligibilité pour obtenir une subvention FEADER (et sa contrepartie publique apportée par la Région).

La commune de Vaires-sur-Marne évoque ensuite la problématique des sangliers proches des habitations. Monsieur Chevron indique qu'il est possible d'organiser des chasses spécifiques. Il faut alors se rapprocher de la Direction Départementale des territoires de Seine-et-Marne. Jacques Dumand rappelle que l'action des sangliers peut être bénéfique mais qu'une régulation est nécessaire.

- Deux projets de contrats Natura 2000 sur la propriété régionale du Bois-de-Vaires
 - Restauration du Ru du Gué de l'Aulnay (ru de Venante dans la littérature)

Ces travaux visent à limiter l'embroussaillage de la mégaphorbiaie eutrophe en affinant le traitement de l'Aster à feuilles de saule (qui ne peut être mécanisé sur les berges), espèce exotique envahissante et, permettrait d'avoir une continuité écologique jusqu'au bois de Brou. L'animatrice Natura 2000 rappelle qu'il y a une vraie logique écologique avec la présence du triton crêté et d'habitats d'intérêt communautaire côté propriété régionale du Bois de Brou.

- Restauration d'une aulnaie à hautes herbes

L'animatrice Natura 2000 doit faire le point en novembre avec le technicien AEV, Pierre Lecareux qui n'a pu être présent au COPIL.

Vincent Vignon interroge sur la fréquence des interventions pour l'arrachage des saules. Il demande si le pâturage a été envisagé. Monsieur Chevron indique que c'est une piste à explorer mais il existe une réelle difficulté pour trouver un intervenant.



- Fin de la programmation FEADER 2014-2020 :

Jérémy Le Ray informe que la programmation actuelle se terminera le 31 décembre 2020. Les paiements pourront avoir lieu jusqu'au 31 décembre 2023. Cependant, et dans la mesure où l'approbation des règlements européens régissant la future PAC n'ont pas encore été approuvés par le Conseil et votés par le Parlement, il a été proposé par la Commission européenne que soit mise en place une année de transition en 2021 (prolongation d'une année des règles 2014-2020). En Île-de-France, les lignes budgétaires FEADER consacrées à Natura 2000 ont été revues conjointement par la Région et les services de l'État (DRIEE Île-de-France) et devront permettre de répondre aux besoins jusqu'à la fin de la programmation.

Charte N2000 :

L'animatrice Natura 2000 rappelle que la Charte a été signée par la commune de Vaires-sur-Marne avec un engagement sur 54 ha en 2018.

Il est rappelé que cette charte pourrait être signée côté propriété régionale.

Communication :

Romain Clément-Pallec informe que la Direction Régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) met à jour et harmonise actuellement des fiches synthétiques de présentation des sites Natura 2000 en Île-de-France. Une page internet spécifique à ce site Natura 2000 est disponible sur le site de la DRIEE Île-de-France <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bois-de-vaire-sur-marne-a3864.html>

Jacques Dumand donne un retour positif de la fête de la nature 2019 avec un bon nombre de participants. L'animatrice Natura 2000 ajoute que c'est une bonne occasion de se présenter et de rencontrer le public ainsi que les acteurs.

Jacques Dumand informe que plusieurs interventions ont été réalisées par l'association la Luciole Vairoise auprès des élèves de classes de primaire et de maternelle. Ces interventions permettent de délivrer des messages sur l'utilité de certaines espèces telles que les chauves-souris par exemple.

Évaluation des incidences :

Dorine Nouallet de la DDT de Seine-et-Marne présente les principes. Des listes nationale et locale existent concernant les activités qui sont soumises à évaluation d'incidences Natura 2000. L'animatrice Natura 2000 a pour rôle d'accompagner les pétitionnaires. Les formulaires sont disponibles sur les sites internet dédiés.

France Nature Environnement se demande si les ICPE sont soumis aux études d'incidences et la DDT de Seine-et-Marne précise qu'elles relèvent de la liste nationale.

L'animatrice Natura 2000 finit le déroulé de la présentation par le programme prévisionnel 2019-2020 avec :

- Le suivi des travaux sur la mégaphorbiaie
- La réflexion des contrats Natura 2000 sur le Bois communal et régional
- La signature de la Charte Natura 2000 côté Région
- Mise à jour plaquette de communication Natura 2000



Questions

Un élu de Vaires-sur-Marne demande si une étude sur les arbres est prévue. Romain Clément-Pallec de la DRIEE précise que Natura 2000 ne peut financer des études que si elles sont liées aux espèces et habitats d'intérêt communautaire. Dorine Nouallet de la DDT de Seine-et-Marne et Jacques Dumand de la Luciole vairoise précisent qu'il existe un intérêt écologique du bois mort. La sécurisation est possible par la commune sur la partie communale.



Annexe 1 : liste complète des invités au Comité de pilotage

Étaient présents ou représentés,

Monsieur Franz Barth, chargé de mission réserves naturelles régionales et biodiversité, Région Ile-de-France
Monsieur Guy Bertin, Club de randonnées de Vaires-sur-Marne
Monsieur Paul Billon, Codérando 77
Madame Colette Boissot, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne
Monsieur Jean-Claude Bourre, Maire adjoint de Vaires-sur-Marne
Monsieur Michel Charian, Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-et-Marne
Monsieur Benoît Chevron, Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 du Bois de Vaires
Monsieur Romain Clément-Pallec, Chargé d'études Natura 2000, DRIEE Île-de-France
Madame Sophie Coste-Durieux, chargée de mission Natura 2000, AEV
Monsieur Jacques Dumand, Président de la Luciole vairoise et administrateur chez FNE 77
Monsieur Thomas Francoual, Responsable de la Direction Expertise Technique, AEV
Monsieur Claude Gautrat, FNE 77
Monsieur Jean-Louis Guillaume, Adjoint du service cadre de vie urbanisme, Mairie de Vaires-sur-Marne
Madame Elodie Hibon, Responsable des espaces verts, Mairie de Vaires-sur-Marne
Monsieur Jérémie Le Ray, Chargé de mission FEADER, Région Île-de-France
Madame Mireille Lopez, Administratrice chez FNE 77
Monsieur Frédéric Malher, Délégué régional LPO Ile-de-France
Monsieur Lionel Mortier, Directeur adjoint des services techniques, Mairie de Vaires-sur-Marne
Madame Dorine Nouallet, adjointe au chef du Pôle Forêt, Chasse, Pêche et Milieux Naturels, DDT 77
Monsieur Frédéric Paris, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne
Monsieur Jean Vallée, chargé de mission territorial Seine-et-Marne, AEV

Étaient excusés,

Madame Béatrice Abbovillier, Préfète de Seine-et-Marne
Monsieur Jean-Marc Fau, Chef du Service interdépartemental 77/91 de l'Agence Française pour la Biodiversité
Monsieur Pierre-Edouard Guillaïn, Directeur de l'agence Ile-de-France Est de l'Office national des forêts
Madame Corinne Revel, Cheffe de Service Brigade mobile d'intervention Ile de France Est Office National de la Chasse et de la Faune sauvage
Madame Marine Lauer, Responsable Environnement, Centre Régional de la Propriété Forestière
Madame Patricia Blanc, Directrice Agence de l'Eau Seine Normandie
Monsieur Patrick Septiers, Président du Conseil départemental de Seine et Marne
Jean-Claude Louchet, Directeur de la Direction Générale des Services départementaux - Seine-et-Marne
Monsieur Kevin Galvan, Directeur des Services Techniques, Mairie de Vaires-sur-Marne
Monsieur Roland Harle, Maire de Pomponne
Monsieur Jean-Paul Michel, Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
Monsieur Patrick Jeantet, Président SNCF Réseau
Monsieur Christophe Hillairet, Président de la Chambre d'agriculture de région Île-de-France
Monsieur Jean Dey, Président de la Fédération de Seine et Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Madame Laurence Audibert, Présidente de l'Association de défense et de sauvegarde de l'environnement de la Pomponnette
Monsieur Bruno Millienne, Président de l'Agence régionale de la biodiversité
Monsieur Laurent Péru, Président de l'Office Pour les Insectes et Leur Environnement
Monsieur Frédéric Hendoux, Directeur du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien



Monsieur Francis Huet, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif
Monsieur Pierre Lecareux, technicien, AEV